

AIN ACTUALITÉS

Bovins positifs à la MHE arrivés dans l'Ain

Dernière mise à jour le : 21/03/2025



57 bovins en provenance de la zone régulée MHE ont été introduits dans 5 cheptels du département. 7 d'entre eux ont été dépistés positifs une fois arrivés.

La zone régulée ne sera pour l'instant pas élargie au département puisque ce sont des cas introduits mais la présence de bovins porteurs de MHE dans l'Ain **appelle à la plus grande vigilance. La vaccination est le seul moyen pour prévenir durablement et efficacement la diffusion de cette maladie.** Si ce n'est pas déjà fait nous vous conseillons vivement de commander dès aujourd'hui vos doses auprès de votre vétérinaire. La protection vaccinale doit être effective pour la saison de pâturage, il est temps de vacciner.

Notons par ailleurs que **chaque éleveur est responsable des conditions d'entrée des animaux qu'il introduit.** En l'occurrence ni l'opérateur commercial responsable de l'arrivée de ces bovins positifs, ni les éleveurs n'ont respectés la réglementation qui impose que tous les bovins en provenance de la zone régulée ne puissent en sortir qu'avec une désinsectisation et une PCR négative effectuée au plus tard dans les 14 jours précédant leur arrivée.

A ce jour tout est mis en œuvre pour surveiller et éviter la diffusion de la MHE en dehors de ces cheptels introducteurs. Les animaux ont été désinsectisés, une surveillance sanitaire renforcée des cheptels permettant de détecter précocement tout signe clinique et une surveillance de la circulation virale sont mises en œuvre, les bovins présentant des symptômes sont pris en charge et les mouvements d'animaux sont contraints.

Le passage de la MHE dans les élevages du Sud-Ouest a **engendré de lourdes conséquences cliniques dégradant fortement les résultats technico-économiques des élevages** (mortalité, symptômes, traitements de soutien, temps de travail, ...). Tout doit être mis en œuvre pour limiter la contamination des troupeaux par le respect des mesures de biosécurité et la vaccination préventive. Notons par ailleurs que le vaccin étant désormais disponible il est très peu probable que l'Etat ou tout autre fonds d'aide aux éleveurs ne prenne en charge les pertes à venir.